

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE TOULOUGES 66350

DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 2026/04/08

## SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président.

Date de la convocation : 16/04/2026	<u>Présents</u> : BAILLEUL Béatrice, BOUILS Sandrine, CIVIL Serge, COSTE-REYES Isabelle, DEMONTE Pierre, MANCEBO Bernadette, NARANJO Laurette, PASTOU Patrice, REAL Muriel, SZEMBEL Ginette.
<u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 15	<u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : ARBONA Armelle procuration à Isabelle COSTE-REYES, BARTHE Nicolas procuration à Serge CIVIL, GUN Philippe procuration à Béatrice BAILLEUL, MARTIN Jean-Marie procuration à Ginette SZEMBEL, VENTURA Sylvie procuration à Laurette NARANJO
	<u>Absents</u> : DAUDE Sébastien, MICHEL Pascale

### Cession de deux véhicules du CCAS à titre gratuit à la ville

Monsieur le Vice-Président expose le dossier.

Le CCAS doit assurer le renouvellement de son parc automobile et a décidé de se séparer de deux véhicules au vu de son état général, de son kilométrage, de son âge, et des réparations à réaliser.

La ville a fait part de son intérêt pour la reprise de ces véhicules.

Ainsi, il est proposé la cession à titre gratuit en l'état des véhicules suivants :

Véhicule	KANGOO EXPRESS FRIGO	KANGOO
Immatriculation	DL 138 FX	BW 822 DV
Date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation	27/10/2014	29/11/2005
Numéro d'inventaire	2014-007	2018-001

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

**APPROUVE** la cession des véhicules comme présenté ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à Toulouges, 29 avril 2026

Le Président du CCAS,

Nicolas BARTHE

Pour le Président empêché,  
le Vice Président



Serge CIVIL

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :